



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

CNESER du 10 janvier 2023

Compte rendu FO

I- Points d'information

Présentation du portail d'appels à projets de recherche (appelsprojetsrecherche.fr)

Présentation par l'administration

Projet inscrit dans la LPR en réponse à attente forte des chercheurs pour avoir meilleure lisibilité des de l'offre de financement et une simplification des données à saisir « simplifier la vie des enseignants chercheurs et des étudiants ».

Enrichissement par une offre de services qui s'ouvrira progressivement

Coordonné par l'ANR

Cout 900 000 euros environ la première année

Et 300 000 euros les années suivantes

Déclaration FO ESR

La mise en place du portail « appelsprojetsrecherche.fr » depuis 2022 ressemble à une provocation supplémentaire, dans le cadre de la Loi Macron-Vidal de Programmation de la Recherche (LPR).

Ce portail est présenté par le ministère comme "un accès unifié aux appels à projets et à candidatures à venir et en cours, pour une plus grande visibilité de l'offre de financement." des travaux de la recherche publique.

Cet enfumage ne peut masquer l'effondrement des crédits récurrents des laboratoires de recherche depuis la mise en place de l'ANR. Il est cohérent avec l'implosion des services publics, planifiée depuis des années, de l'école à l'hôpital, de la fourniture d'énergie aux transports publics.

Pour ce deuxième quinquennat, les objectifs du gouvernement ne changent pas : maîtrise des comptes publics et mise en œuvre de nouvelles réformes dites structurelles.

Force Ouvrière conteste le caractère idéologique d'un tel programme : baisse programmée des recettes et instrumentalisation des déficits pour remettre en cause l'intervention publique.

Alors que le gouvernement ne cesse de culpabiliser les salariés sur la "sobriété énergétique" et les scientifiques sur la "frugalité de la recherche", le montage des dossiers pour les appels à projets et leur évaluation opaque représentent un gaspillage considérable de temps et d'énergie intellectuelle.

Depuis l'origine, FO ESR a condamné ce dispositif qui marginalise les instances d'évaluation collective par des pairs élus : Comité National, CSS, CNU ...

Cette politique austéritaire basée sur la mise en concurrence exacerbée des chercheurs et les restructurations permanentes dans le cadre des intérêts politiques locaux (COMUE, EPE, ...) sont largement responsables du recul du rayonnement des institutions de recherche françaises dans le concert international.

La LPR a conforté le financement de la recherche sur projets et la précarisation des jeunes chercheurs. Les attaques répétées contre le statut de chercheur à temps plein et l'effondrement du nombre de postes ouverts aux concours (MCF et CR) sont cohérents avec l'ubérisation des emplois dans le public comme dans le privé ...

En matière de défense des statuts, comme pour le maintien du Code des Pensions, FO ESR est déterminée à mobiliser les personnels pour mettre en échec la réforme Macron-Borne des retraites et notamment son objectif d'augmenter l'âge légal de départ en retraite.

Motion CES Budget de l'UNSA

Motion proposée par Sup'Recherche-UNSA CNESER du 10 janvier 2022

Les débats que nous avons eus lors de la séance de novembre à propos du Budget 2023 de l'ESR et le vote qui en a résulté illustrent l'insuffisance d'information et de dialogue sur cette question.

Les documents qui ont été transmis ne permettaient pas de juger du bien fondé de la répartition des moyens : un tableau d'une dizaine de colonnes concernant 172 établissements, une note de présentation n'expliquant pas ce qui prévaut à la répartition des crédits pré-notifiés du PLF 2023 entre les opérateurs du P150.

Dans ce contexte les membres du CNESER sont dans l'incapacité d'émettre un avis éclairé la répartition des moyens de l'enseignement supérieur et la répartition des moyens de la recherche.

Cette manière de fonctionner prive les élus de leur pouvoir d'agir en responsabilité : soit ils votent les yeux fermés en faveur de cette répartition, soit ils expriment un vote contre qui exprime généralement un désaccord quant aux moyens accordés par l'état à l'ESR.

Nous demandons donc, comme le permettent les règles de fonctionnement du CNESER, **que soit mise en place une commission d'étude spécialisée « budget »**. Dans ce cadre les élus pourraient travailler cette question en amont avec le MESRI, permettant un échange d'informations, dans le cadre d'un vrai dialogue social.

Report au CNESER de septembre car changement de mandature.

Intervention de FO :

Bien sûr il faudrait plus de clarté dans la présentation du budget. Mais, même s'il y avait plus de clarté, le budget resterait insuffisant... cela reviendrait à imposer un cadre contraint de réflexion et d'expression (on peut discuter de la répartition, pas du budget). Or nous on entend bien garder notre liberté d'expression, sur le budget lui-même.

L'UNSA demande un retour en avril sur le taux d'exécution de l'année N-1 des budgets des universités

Bilan du dispositif PAREO et du label « Diplôme de spécialisation professionnelle » (ex-FSS, formation supérieure de spécialisation)

Présentation par l'administration

Diplômes à Bac +1

Créé dans le cadre du plan 1 jeune, une solution

Diplôme de spécialisation professionnelle : objectif d'insertion professionnelle immédiate ou différées.

Donne 60 crédits ECTS. Co-construction avec acteurs professionnels locaux

Formations avec fiches RNCP pour ouverture à apprentissage

26 DSP dont 9 pour le CNAM et 17 en université

3147 candidatures pour 785 places offertes

DSP qui a reçu le plus de candidatures : préparation aux concours de la gendarmerie ouvert par l'Institut catholique d'Angers

Taux de réussite moyen entre 65 et 70%

55% des étudiants en poursuite d'études (dont 46% en BTS, licence BUT)

45% en insertion professionnelle

PAREO

Année sas, pour affiner projet d'orientation

19 DE Pareo ouverts

3119 dossiers de candidature/ pour 1632 places

40% de bacheliers généraux

Taux d'abandon faible

Poursuite d'études 31% en licence

17% BTS

5% BUT

11% en DE sanitaire et social

Remarques des syndicats

CGT : niveau bac +1 non reconnu au RNCP

Ne serait-ce pas faire à la place des entreprises une formation qu'ils devraient faire ?

Pas de vote sur ces textes

II- Formations

Projet de décret modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Remarques des syndicats

CGT : Cours tronçonné au nom pénurie actuelle

FAGE : Transfert de compétence du min santé au MESR ?

SNESUP FSU : Suppression des 2 ans expérience = erreur

Passage aux Blocs de compétences ne facilite pas l'enseignement

POUR : 18

CONTRE : **7 dont FO**

ABSTENTION : 6

NPPV :

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

POUR : 16
CONTRE : **7 dont FO**
ABSTENTION : 6
NPPV :

Projet d'arrêté portant accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (Université Lyon I et Université des Antilles)

Présentation par l'administration

Accréditation d'une année en attendant signature de la convention tripartite. 20 universités déjà accréditées

Remarques des syndicats

CFDT : Bonne formation qui fonctionne bien

FAGE : demande indemnisation stage

FSU : Contenu différent entre Lyon et les Antilles ce qui pose problème pour un diplôme d'état.

Universitarisation pas forcément bien vue par les médecins car perte de compétences pratiques.

Quelle revalorisation liée à cette montée en compétence ?

Réponse : Le ministère a déjà fait des efforts sensibles sur la rémunération qui va continuer

L'universitarisation fait également partie du renforcement de l'attractivité de ces postes.

POUR : 18
CONTRE : **6 dont FO**
ABSTENTION : 7
NPPV :

Projet d'arrêté fixant la liste des écoles autorisées à délivrer un diplôme conférant le grade de licence à leurs titulaires

Remarques des syndicats

CFDT : Inflation considérable des demandes de grade licence traitées par la CTI et la CEFDG qui n'avait pas vocation à traiter ce type de demande. Réflexion à mener notamment concernant diplômes de niveau L. 3 formations de 4 ans validées à bac +3 (niveau L)

FAGE : refus que les écoles de commerce avec des frais d'inscription très élevés délivrent le grade licence alors que les formations publiques à la gestion, au management et au commerce manquent de ressources et de moyens. Opposition ferme à ce projet

UNSA :

Demande des arrêtés spécifiques pour les établissements publics pour permettre d'éventuels votes positifs.

Rappelle que l'enseignement ne peut pas être une pratique commerciale. Sur le site de la DGCCRF des établissements privés sont épinglés pour une utilisation frauduleuse des grades licences pour leur publicité. Demande de retrait des accréditations de ces établissements

FSU : demande aussi l'arrêt du mélange public/privé. Proposition vote texte par texte

Alternative : Opposition à la privatisation, il faudrait nationaliser ces écoles privées puisqu'on les paye déjà par l'alternance qu'elles proposent.

CGT : Défend le monopole de la collation des grades par les écoles publiques. Demande des votes écoles par écoles

Réponse : Pas d'inflation des demandes de grades (38 l'année dernière, 27 cette année)

On peut envisager séparation votes public privé

POUR :4
CONTRE : **17 dont FO**

ABSTENTION : 10

NPPV :

Projet d'arrêté portant renouvellement du visa du diplôme de Strate - école de design

Présentation par l'administration

Ecole privée

Diplôme de designer

832 étudiants à la rentrée

Remarques des syndicats

53% des enseignements par des professionnels

HCERES avis réservé sur niveau master

Frais d'inscription élevés

Diplômes en concurrence avec ce qui se fait dans le public

Confusion « master » / « mastère » entretenue volontairement

Liée aux fonds de pension (Galileo (dans lequel vient d'arriver Martin Hirsh !))

487 formations en design en France

POUR : 3

CONTRE : **16 dont FO**

ABSTENTION : 9

NPPV :

Projet d'arrêté autorisant l'institut français de la mode à délivrer un diplôme visé conférant le grade de licence et un diplôme visé conférant le grade de master

POUR :

CONTRE : **dont FO**

ABSTENTION :

NPPV :